

Image not found or type unknown



Supplément de devis

Par **lisablln**, le **02/08/2019** à **21:18**

Bonjour,

J'ai acheté en 2015 un MacBook Pro et ce dernier s'est récemment éteint sans explication pendant que je m'en servais. Il n'a jamais subi de choc. Je l'emmène donc à Apple qui me fait signer un devis de 547 euros pour "remplacement de carte mère". On m'a expliqué que c'était la carte mère le problème et qu'il fallait donc la changer. Je reçois plus tard un appel m'annonçant qu'il ne se rallume toujours pas même suite au changement de la carte mère et que je dois signer un nouveau devis à 920 euros cette fois-ci. Ai-je le droit de contester le premier devis du fait qu'ils n'aient pas été capables de le réparer.

De plus j'ai effectué quelques recherches, est-ce que mon cas peut rentrer pour une demande de garantie de vice cachée ?

Merci d'avance pour vos conseils.